

# BPJEPS

## « ANIMATION SOCIALE »

Sous réserve d'autorisation d'ouverture  
par la DRAJES de Normandie

### LE BPJEPS

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels. **N° RNCP : 28557**

### OBJECTIFS

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation capables de :

- Encadrer des publics en prenant compte de leurs caractéristiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe
- Favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

### LES UNITÉS CAPITALISABLES

- UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

### LES DE CETTE FORMATION

Possibilité de suivre la formation  
en apprentissage.

Le rythme de l'alternance  
(environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Elle permet de se présenter au concours  
d'animateur au sein de la Fonction  
Publique Territoriale.

Une relation continue entre stagiaire,  
structure professionnelle et CEMEA.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

### DATES

Du 30 Septembre 2024  
Au 06 Février 2026

### LIEU

Hérouville-Saint-Clair  
Accessible aux personnes en  
situation de handicap

### MODALITÉS ET DÉLAIS

#### D'ACCÈS

Fin des inscriptions :  
30.08.2023

### DURÉE

900 heures :  
600h aux CEMEA  
300h minimum en structure  
professionnelle.

### TAUX DE RÉUSSITE

100% sur la dernière promotion

### RÉUNIONS D'INFORMATIONS

21.03.2024 et 30.05.2024 à 18h30

### CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE  
5 rue du Docteur Laënnec  
14200 - Hérouville-Saint-Clair  
02.31.86.14.11  
www.cemea-normandie.fr  
contact.caen@cemea-normandie.fr

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

### — Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : [www.cemea-normandie.fr](http://www.cemea-normandie.fr))

### — Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :

PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.

### — Être titulaire d'un des diplômes suivants :

BAFA, CQP Animateur Périscolaire, CQP ALS, BAFA, BAPAAT, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BAC PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité), BAC PRO ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DPAS, AMP, CAP « petite enfance », BEP « carrières sanitaires et sociales », BEP agricoles « services aux personnes », Titre professionnel agent de médiation, information, services, Titre professionnel technicien médiation services, DE de moniteur éducateur, DE d'accompagnant éducatif et social, DE d'auxiliaire puériculture, DE de technicien de l'intervention sociale et familiale.

**Ou** être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

### — Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

Prise en charge par un employeur

Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

## COÛT DE LA FORMATION

— Frais de dossier : 50€ - (demandeur d'emploi : 25€)

— Coût pédagogique de la formation : 15€/heure

— Conditions Générales de Vente :

<https://cemea-formation.com/CGV/>

## FINANCEMENTS POSSIBLES

— Compte Personnel de Formation (CPF)

— Contrat d'apprentissage (CFA PSS)

— Contrat de professionnalisation

— Dispositif Pro-A

— Prise en charge par un OPCO

— Prise en charge par un employeur

— Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

## EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations et structures marchandes...).

L'animateur social travaille fréquemment en équipe pluridisciplinaire.



### Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

### Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.